

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
HAGUENAU-  
WISSEBOURG



Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
24

Conseillers absents :  
5

Procurations :  
3

## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 28 août 2023 à 20h00**

**Convocation du 22 août 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 061/08/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Ariane PITSILIS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL

Absents :

Vincent JUNG  
Codruta IONESCU

**POINT N° 1**

<b>Titre</b>	<b>DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DESIGNE**

**Madame Anne DONATIN secrétaire de séance à l'unanimité.**

**POUR : 27 voix (dont 3 procurations)**

Le secrétaire de séance,

Anne DONATIN  
Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,



Etienne WOLF  
\* Accusé de réception en préfecture  
067-216700674-20230828-061\_08\_2023-DE  
Date de télétransmission : 30/08/2023  
Date de réception préfecture : 30/08/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
HAGUENAU-  
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
24

Conseillers absents :  
5

Procurations :  
3

## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 28 août 2023 à 20h00**

**Convocation du 22 août 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 062/08/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Ariane PITSILIS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL

Absents :

Vincent JUNG  
Codruta IONESCU

**POINT N° 2**

<b>Titre</b>	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JUIN 2023</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR : 26 voix (dont 2 procurations)**

**ABSTENTION : 1 (L. LUMEN par procuration)**

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
067-216700674-20230828-062\_08\_2023-DE  
Date de télétransmission : 30/08/2023  
Date de réception en préfecture : 30/08/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
HAGUENAU-  
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
25

Conseillers absents :  
4

Procurations :  
3

## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 28 août 2023 à 20h00**

**Convocation du 22 août 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 063/08/2023**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Ariane PITSILIS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL

### Absent :

Vincent JUNG

### **POINT N° 3**

#### **Titre**

**APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE NORD ALSACE AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**

#### **Service référent**

Direction Générale

#### **Rapporteur**

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Nord Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Nord Alsace :

### Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique

- Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
- Développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires

- Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace et de m'autoriser à le signer.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,  
Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,  
Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,  
Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,  
Après en avoir délibéré,

#### **APPROUVE**

le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Nord Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : faire de l'Alsace du Nord une destination touristique

- Soutenir les projets de valorisation touristique des sites et du patrimoine de l'Alsace du Nord, et renouveler l'offre d'hébergement touristique ;
- Développer et conforter le maillage du réseau des itinéraires cyclables.

Enjeu environnement /écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et la production d'énergie renouvelable ;
- Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de service pour nos publics prioritaires

- Développer une offre de service pour les personnes âgées et personnes handicapées, notamment une offre en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Renforcer et diversifier le maillage de l'offre de service et d'équipements pour la jeunesse (périscolaires, logement, équipements sportifs pour les collégiens).
  - L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
  - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
  - La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer le Contrat précité.

**CHARGE**

Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR : 27 voix (dont 3 procurations)**

**ABSTENTION : 1 (J-M. DELAYE)**

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN

Directrice Générale des Services



Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,



Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
HAGUENAU-  
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
25

Conseillers absents :  
4

Procurations :  
3

## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 28 août 2023 à 20h00**

**Convocation du 22 août 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 064/08/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Ariane PITSILIS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL

Absent :

Vincent JUNG

**POINT N° 4**

<b>Titre</b>	<b>RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PERIODE 2024-2033 – AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE</b>
<b>Service référent</b>	Direction Générale
<b>Rapporteur</b>	Monsieur Eric JEUCH

Dans le cadre de la procédure de renouvellement des baux de chasse pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033, l'article L.429-13 du Code de l'Environnement prévoit une consultation par la commune des propriétaires fonciers, soit par une consultation écrite, soit par une réunion, afin de décider de l'affectation du produit de la location.

Celui-ci peut être soit réparti entre les propriétaires au prorata des surfaces détenues, soit abandonné à la Commune si 2/3 des propriétaires représentant 2/3 des surfaces des lots de chasse donnent expressément leur accord.

La commune est toutefois dispensée de cette consultation si elle ne sollicite pas l'abandon du produit à son profit.

La décision d'affectation du produit est valable pour toute la durée du bail.

A Brumath, la tradition est de redistribuer aux propriétaires fonciers le produit de la location de la chasse, minoré des frais de gestion (maintenance du logiciel, indemnités du secrétaire).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir débattu,

**DECIDE**

- de renoncer à la consultation des propriétaires fonciers ;
- de maintenir la répartition du produit de la location entre les propriétaires fonciers au prorata des surfaces détenues dans chaque lot de chasse, pour la durée des prochains baux de chasse (2024-2033) ;
- de déduire les frais à la charge de la commune des sommes à répartir entre les propriétaires fonciers.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR : 27 voix (dont 2 procurations)**

**ABSTENTION : 1 (L. LUMEN par procuration)**

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,

Etienne WOLF



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
HAGUENAU-  
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
25

Conseillers absents :  
4

Procurations :  
3

## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 28 août 2023 à 20h00**

**Convocation du 22 août 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 065/08/2023**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Ariane PITSILIS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL

### Absent :

Vincent JUNG

### **POINT N° 5**

#### **Titre**

**COMPLEXE SPORTIF REMY HUCKEL : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TRIBUNES-VESTIAIRES – PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF**

#### **Service référent**

Direction Générale

#### **Rapporteur**

Monsieur Daniel HUSSER

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif de l'opération de construction d'un bâtiment tribunes-vestiaires au sein du complexe sportif Rémy Huckel, ainsi que le plan de financement de ce projet modifié par délibération du 6 février 2023.

Le montant de l'opération estimé en phase d'Avant-Projet Définitif (APD) s'élevait à 2 500 000 € HT.

L'ouverture des plis en mai 2023 a fait apparaître des coûts supérieurs de l'ordre de 29% en moyenne sur l'ensemble des lots par rapport au montant estimatif résultant de l'APD, en raison du contexte actuel (incertitudes sur l'évolution du coût des matériaux).

Il a donc été décidé de mener une phase de négociation avec les entreprises pour 15 des 17 lots et de lancer une nouvelle consultation pour les 2 lots restants afin de maintenir un projet qualitatif dans son intégralité avec notamment le volet environnemental (toiture photovoltaïque, chaufferie bois, matériaux biosourcés,...). Cela a permis de limiter le surcoût et de ramener le montant réel de l'opération à 2 749 940 € HT (études + travaux).

Pour mémoire, les partenaires financiers sollicités à ce stade sont les suivants :

- Etat : une subvention de 300 000 € (DETR) est d'ores et déjà acquise ;
- Région Grand Est : instruction du dossier en cours ;
- Collectivité européenne d'Alsace : instruction du dossier en cours.

Concernant la demande de subvention FEDER volet urbain, et après instruction du dossier, les services gestionnaires des Fonds européens ont informé la Ville que le projet ne serait pas retenu du fait de nouveaux critères d'attribution.

Il est donc proposé de modifier le plan de financement prévisionnel élaboré initialement, comme suit :

RECETTES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX D'AIDE SOLLICITE	MONTANT SUBVENTION	NATURE DE LA SUBVENTION
Etat	2 749 940 €	11 %	300 000 €	DETR
Région Grand Est	2 000 000 €	20 %	400 000 €	Soutien aux investissements sportifs
	63 444 €	45 %	28 550 €	Dispositif CLIMAXION au titre de la chaufferie à granulés de bois
Collectivité européenne d'Alsace	2 749 940 € dont 134 440 € panneaux photovoltaïques	20 %	550 000 €	Fonds d'attractivité
District Alsace Football	2 749 940 €	0,7%	20 000 €	Fonds d'Aide au Football Amateur
Reste à charge Ville de Brumath			1 451 390 €	
<b>TOTAL RECETTES HT</b>			<b>2 749 940 €</b>	

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

le plan de financement modificatif de l'opération, tel qu'il lui a été présenté.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de tout partenaire public ou privé et à signer tout acte se rapportant à ces participations.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR : 26 voix (dont 2 procurations)**

**ABSTENTIONS : 2 (J-M. DELAYE, L. LUMEN par procuration)**

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
067-216700674-20230828-065\_08\_2023-DE  
Date de télétransmission : 30/08/2023  
Date de réception en préfecture : 30/08/2023

Christiane WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
HAGUENAU-  
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
25

Conseillers absents :  
4

Procurations :  
3

## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 28 août 2023 à 20h00**

**Convocation du 22 août 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 066/08/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Ariane PITSILIS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL

Absent :

Vincent JUNG

**POINT N° 6**

**Titre**

**RUE SANDGARTEN - ACQUISITION FONCIERE POUR PARC URBAIN ET ELARGISSEMENT DE VOIRIE**

**Service référent**

Direction de l'Aménagement et des Equipements

**Rapporteur**

Monsieur Thierry WOLFERSBERGER

La Commune de Brumath a exprimé dès 2012 la volonté de créer un parc paysager au centre-ville, notamment par la création d'un emplacement réservé sur un large espace boisé en lien avec les berges de la Zorn sis rue Sandgarten.

La Commune a réitéré l'intérêt d'aménagement d'un parc urbain en l'intégrant dans la réflexion sur la revitalisation du centre-ville. Le Parc de la Zorn, ainsi identifié, est mis en avant comme un espace de ressourcement en centre-ville, un véritable îlot de fraîcheur et de biodiversité.

En 2022, la société I2G Alsace (Immobilière de la Zorn) a fait l'acquisition des parcelles cadastrées section 15 n°69 et section AB n°162 correspondant pour partie à l'emprise du parc, en vue de réaliser une petite opération immobilière sur la partie non concernée par l'emplacement réservé. Un accord a alors été trouvé avec la société I2G Alsace pour l'acquisition de l'emprise du futur parc urbain à l'euro symbolique. Cet accord prévoit également le découpage et l'acquisition de parcelles en vue d'un élargissement de voirie dans la rue Sandgarten. Cet élargissement de voirie aura pour but d'améliorer la sécurité des conditions de circulation à l'intersection de la rue Sandgarten et de la rue du Cygne et donc la desserte du futur parc urbain.

Conformément au Procès-Verbal d'Arpentage joint aux présentes, il est proposé de procéder au transfert de propriété par acte authentique sous la forme administrative pour les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Nature de culture	Contenance cadastrale (ca)
15	1/69	voirie	41
15	5/69	verger	2380
AB	1/162	pré	101
AB	2/162	pré	1849

**Soit une surface totale de 4371 m<sup>2</sup>**

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,

**ACCEPTÉ**

- l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées section 15 n° 1/69 et 5/69 ainsi que section AB n° 1/162 et 2/162 pour une surface totale de 4371 m<sup>2</sup>.
- le classement des parcelles cadastrées section 15 n° 1/69 et section AB n° 1/162 correspondant à l'élargissement de la voirie, dans le domaine public de la Ville.

**AUTORISE**

Madame Sylvie HANNS, Première Adjointe au Maire, à signer l'acte administratif à intervenir.

**CHARGE**

Monsieur le Maire de toutes les formalités, notamment la réception de l'acte de vente et son enregistrement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 28 voix (dont 3 procurations)**

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
HAGUENAU-  
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
25

Conseillers absents :  
4

Procurations :  
3

## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 28 août 2023 à 20h00**

**Convocation du 22 août 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 067/08/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Ariane PITSILIS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL

Absent :

Vincent JUNG

**POINT N° 7**

<b>Titre</b>	<b>CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2023 – FIXATON DES PRIX</b>
<b>Service référent</b>	Direction de l'Aménagement et des Equipements
<b>Rapporteur</b>	Monsieur Eric JEUCH

La Ville de Brumath participe depuis de nombreuses années au concours des villes et villages fleuris. La Ville est primée à hauteur de 3 fleurs, signe d'une grande qualité du fleurissement de nos espaces publics.

Le fleurissement d'une ville concerne également ses habitants. En effet, le Label des villes et villages fleuris prend aussi en compte le degré de participation des citoyens à l'embellissement de la cité. Alsace Destination Tourisme organisera en septembre 2023 son concours de fleurissement dans le Département du Bas-Rhin, primant les collectivités territoriales, mais également les particuliers.

Aussi, afin d'encourager les habitants de Brumath à fleurir leurs espaces privés, la Ville organise un concours des maisons fleuries avec une dotation selon la catégorie définie en fonction des possibilités de fleurissement. Le montant total de cette enveloppe s'élève à 1250 €.

Les prix attribués aux lauréats du concours des maisons fleuries ces dernières années étaient traditionnellement fixés de la manière suivante :

**CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN**

Prix n°	Montant
1	200 €
2	150 €
3	100 €
4 à 6	50 €

**CATEGORIE : MAISONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT**

Prix n°	Montant
1	150 €
2	75 €
3	50 €

**CATEGORIE : IMMEUBLES COLLECTIFS**

Prix n°	Montant
1	150 €
2	75 €
3	50 €

**CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES**

Prix n°	Montant
1	100 €

Au regard des inscriptions au titre de l'année 2023, peu de candidats sont recensés dans les catégories « maisons avec jardins » et « immeubles collectifs ». Aussi, il est proposé de réaffecter l'enveloppe budgétaire afin de valoriser tous les particuliers ayant participé.

En tenant compte de la hauteur des notes obtenues par chaque candidat, cette réaffectation donnerait la répartition des prix suivante :

**CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN**

Prix n°	Montant
1	200 €
2	100 €
3	100 €
4	75 €
5	50 €
6	50 €

**CATEGORIE : MAISONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT**

Prix n°	Montant
1	150 €
2	100 €
3	75 €
4	50 €
5	50 €
6	25 €

**CATEGORIE : IMMEUBLES COLLECTIFS**

Prix n°	Montant
1	75 €
2	50 €

**CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES**

Prix n°	Montant
1	100 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

d'allouer une enveloppe de 1250 € au concours des Maisons Fleuries 2023 et de fixer les catégories de lauréats et le montant des prix comme suit :

**CATEGORIE : MAISONS AVEC JARDIN**

Prix n°	Montant
1	200 €
2	100 €
3	100 €
4	75 €
5	50 €
6	50 €

**CATEGORIE : MAISONS AVEC POSSIBILITES LIMITEES DE FLEURISSEMENT**

Prix n°	Montant
1	150 €
2	100 €
3	75 €
4	50 €
5	50 €
6	25 €

**CATEGORIE : IMMEUBLES COLLECTIFS**

Prix n°	Montant
1	75 €
2	50 €

**CATEGORIE : IMMEUBLES COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS /COLLECTIVITES**

Prix n°	Montant
1	100 €

**PRECISE**

que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 comptes 5113 – 65132 – fleurissement du budget primitif 2023.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR : 24 voix (dont 2 procurations)**

**ABSTENTIONS : 4 (K. DIEMER, L. LUMEN par procuration, C. MOREL, J. OBRECHT)**

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
HAGUENAU-  
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
25

Conseillers absents :  
4

Procurations :  
3

## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 28 août 2023 à 20h00**

**Convocation du 22 août 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 068/08/2023**

### Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

### Excusés avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Ariane PITSILIS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL

### Absent :

Vincent JUNG

### **POINT N° 8**

#### **Titre**

**CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE MESURES VISANT A REDUIRE LES EMBALLAGES ABANDONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE ENTRE LA VILLE DE BRUMATH ET LE RESTAURANT MCDONALD'S DE BRUMATH**

#### **Service référent**

Direction des Services Techniques

#### **Rapporteur**

Monsieur Eric JEUCH

Depuis de nombreuses années, la Ville de Brumath met en œuvre une politique volontariste en matière de propreté urbaine en augmentant notamment le nombre de poubelles implantées dans les espaces publics, ce qui contribue à la réduction des emballages et des détritux abandonnés sur la voie publique.

Le groupe McDonald's France a pour objectif de réduire la quantité, le poids et la taille des emballages et à privilégier les matériaux renouvelables, recyclés et recyclables.

Le restaurant franchisé de Brumath met à disposition des poubelles qui seront installées par les services techniques de la Ville sur le domaine public dans les rues adjacentes au restaurant. Il aura la charge de leur collecte quotidienne et de la propreté autour de son restaurant.

Il est proposé de signer une convention afin de définir les engagements réciproques des deux parties.

Le projet de convention est joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Charte nationale « Lutte contre les emballages abandonnés sur la voie publique et dans la nature » signée  
en décembre 2021 par l'Association des Maires de France (AMF), Citeo et McDonald's France,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

la convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique  
entre la Ville de Brumath et le restaurant McDonald's de Brumath.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR : 22 voix (dont 2 procurations)**

**ABSTENTIONS : 6 (J-M DELAYE, K. DIEMER, L. LUMEN par procuration, C. MOREL, J. OBRECHT, O. TERRIEN)**

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,



Etienne WOLF

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
HAGUENAU-  
WISSEMBOURG



Conseillers désignés :  
29

Conseillers en fonction :  
29

Conseillers présents :  
25

Conseillers absents :  
4

Procurations :  
3

## Extrait du registre Du conseil municipal

**Séance du lundi 28 août 2023 à 20h00**

**Convocation du 22 août 2023**

**Sous la présidence de Monsieur Etienne WOLF, Maire**

**N° 069/08/2023**

Présents :

Jean-Michel DELAYE, Karine DIEMER, Muriel DUPONT, Nadine FIX, Sylvie HANNS, Vincent HUCKEL, Daniel HUSSER, Codruta IONESCU, Anne IZACARD, Eric JEUCH, Pauline JUNG, Patricia KOLB, Valérie KRAUTH, Baptiste MISCHLER, Catherine MOREL, Jean OBRECHT, Ariane PITSILIS, Eric REINNER, Christine REYMANN, Jean-Daniel SCHELL, Sylvie SCHNEIDER, Olivier TERRIEN, Christophe WASSER, Thierry WOLFERSBERGER

Excusés avec procuration :

Bertrand GIRARD donne procuration à Ariane PITSILIS  
Claude JEGOUZO donne procuration à Thierry WOLFERSBERGER  
Laurent LUMEN donne procuration à Catherine MOREL

Absent :

Vincent JUNG

**POINT N° 9**

<b>Titre</b>	<b>RAPPORT RELATIF A L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES AU 31 DECEMBRE 2022</b>
<b>Service référent</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>Rapporteur</b>	Monsieur Jean-Daniel SCHELL

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées comporte, dans ses articles 31 à 36, des dispositions intéressant l'accueil et l'exercice des fonctions des personnes handicapées dans la fonction publique.

Ces dispositions visent à renforcer les dispositifs d'insertion professionnelle et de maintien au travail des personnes handicapées en rappelant fortement le principe de non-discrimination et en tentant de donner aux collectivités publiques les moyens de l'accueil des personnes handicapées.

La réglementation impose à l'ensemble des employeurs publics une obligation d'emploi au profit des personnes handicapées à hauteur de 6% de leurs effectifs. Ainsi, à partir de vingt agents, chaque collectivité doit employer des travailleurs handicapés ou assimilés dans la proportion de 6% au moins de l'effectif total du personnel, ramené au chiffre inférieur. Ils peuvent être employés à temps plein, à temps partiel ou à temps non complet.

Pour la Ville de Brumath, le nombre légal de bénéficiaires d'obligation d'emploi est de 4. La Ville a un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 8.86% et remplit donc largement ses obligations en la matière.

Ces éléments ressortent du tableau ci-après :

EFFECTIF TOTAL (au 31 décembre 2022)	NOMBRE de TRAVAILLEURS HANDICAPES	TOTAL des DEPENSES en Euros (article 6 du décret n° 2006-501)	EQUIVALENTS BENEFICIAIRES	NOMBRE LEGAL DE BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (1)	TAUX D'EMPLOI des TRAVAILLEURS HANDICAPES REAJUSTE (en %)	MONTANT DE LA CONTRIBUTION
79	7	- €	0,00	4	8.86%	- €

(1) 6% de l'effectif global arrondi au chiffre inférieur

Le présent rapport a été présenté au Comité Social Territorial lors de sa séance du 29 juin 2023 qui a émis un avis favorable.

Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Vu la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,  
Vu le Code du travail,  
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 29 juin 2023,  
Considérant l'obligation d'emploi de personnes handicapées pour la Ville de Brumath,  
Considérant que l'application de cette obligation d'emploi, fait chaque année l'objet d'un rapport présenté à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique,  
Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE**

du rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés.

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN

Directrice Générale des Services

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,



Marché de travaux							
Date d'engagement	Service	Nature	Objet du Marché		Procédure	Titulaire	Montant TTC €
26/06/2023	DAE	travaux	PLAN D'EAU	AMENAGEMENT D'UN ACCES AUX VEHICULES POUR LES LIVRAISONS A LA BUVETTE	MAPA < 40 000 €	PONTIGGIA	14 695,20 €
04/07/2023	DST	travaux	ESPACE VERT	PRESTATION ENTRETIEN AVENUE DE STRASBOURG	marché à bon de commande	THIERRY MULLER	7 211,23 €
25/07/2023	DAE	travaux	VOIRIE	EXTENSION DU RESEAU ES - AVENUE DE STRASBOURG	marché spécifique	STRASBOURG ELECTRICITE	21 217,33 €
31/07/2023	DAE	travaux	BATIMENT	CONTROLE ANNUEL DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE 2023	marché à bon de commande	EIE	5 024,40 €

### En matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers

Décision n°2023/15 du 9 mai 2023 relative à la cession de tracteurs L245, L185 et BS 1000 en l'état à la société AGRIMAT à HOCHFELDEN, pour un montant de 1 000 €.

Décision n°2023/16 du 9 mai 2023 relative à la cession de 7 jardinières et de 3 suspensions en l'état à la commune de HOCHSTETT, pour un montant de 100 €.

Décision n°2023/18 du 27 juin 2023 relative à la cession d'un véhicule de type Berlingot en l'état, à la société MILLAUTO LOSANGE STRASBOURG à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, pour un montant de 1 €.

Le Conseil Municipal

### PREND ACTE

des décisions prises par le Maire du 9 mai 2023 au 4 août 2023 dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Le secrétaire de séance,  
Anne DONATIN

Directrice Générale des Services



Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Maire,



Etienne WOLF